CONDITIONS D'ACCES AUX ETUDES EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CAPACITE ET MODALITES DES EPREUVES D'APTITUDE

L'accès à la formation en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste est soumis aux conditions suivantes :

1- Justifier :

- soit du baccalauréat
- soit d'une attestation de succès à un examen spécial d'entrée dans les universités (ESEU) ou diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)
- soit d'un titre français admis en dispense du baccalauréat
- soit d'un titre étranger admis en équivalence
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L613-5 du code de l'éducation

A titre dérogatoire, les élèves de terminale sont autorisés à subir les épreuves du concours. Néanmoins, l'admission définitive ne pourra être prononcée qu'après obtention du baccalauréat et transmission d'une copie de l'original du diplôme ou à défaut d'un relevé de notes dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de la rentrée.

2- Avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des aptitudes

Décret n° 2013-798 du 30 aout 2013 (BO n° 32 du 5 septembre 2013) relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
L'objectif de ces épreuves est de :
- contrôler les aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles du candidat
- d'évaluer ses aptitudes à la communication écrite et à la communication orale (l'ensemble des capacités de communication orale est évalué en situation d'entretien, y compris les aptitudes phono-articulatoires).Voir annexe 4 du Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013.

Les troubles phono-articulatoires ne sont pas compatibles avec l'exercice de la profession.

3- Modalités des épreuves d'aptitude / Concours

Epreuve d'admissibilité (durée 1h45) :

- QCM d'orthographe, grammaire, conjugaison, sémantique et vocabulaire (coefficient=2)
- QCM de culture générale, logique et raisonnement (coefficient = 1)

Epreuves d'admission :

Ces épreuves sont ouvertes aux candidats déclarés admissibles par le jury du concours

- Résumé d'un texte écrit + développement d'une idée du texte (durée 1h30, coefficient = 1)
- Dictée (durée 30', coefficient 1)
- Entretien oral (durée 15', coefficient =2, devant un jury comportant au moins un orthophoniste)

A l'issue des épreuves d'admission, la note terminale est calculée à partir de l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.
Après délibération du jury les candidats sont classés par ordre de mérite. **Tout candidat au concours d'orthophonie de CAEN ayant obtenu une note inférieure à 6/20 à l'épreuve de dictée ou à l'entretien oral ne sera pas classé**. Il est établi une liste principale des admis et une liste complémentaire. En cas de désistement, les places libérées sont proposées par ordre de classement aux candidats figurant sur la liste complémentaire.

Le nombre d'étudiants admis en première année d'étude en vue du certificat de capacité d'orthophoniste est fixé par arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les candidats admis doivent produire dans les plus brefs délais et au plus tard le premier jour de la rentrée un certificat établi par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste

UNIVERSITÉ DE CAEN · NORMANDIE

UFR SANTE - ORTHOPHONIE

REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS D'ENTREE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1. **Les candidats sont convoqués 30 minutes avant le début de l'épreuve. L'accès à la salle est strictement réservé aux candidats. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à y entrer.**

2. Les sacs et documents doivent être déposés à l'entrée, au fond ou sur les côtés de la salle (sauf devant les issues de secours).
   Les téléphones portables et les dispositifs électroniques doivent être éteints dans les sacs.

3. Une pièce d'identité au nom du candidat ainsi que la convocation doivent être posées sur la table, face visible.

4. Les candidats doivent composer en utilisant obligatoirement un stylo bille ou un feutre fin de couleur noire.

5. Les calculatrices sont interdites.

6. Les candidats ne doivent être porteurs d'aucun document, d'aucune note.

7. Une grille-réponses est distribuée par matière et par candidat. Le candidat devra reporter ses réponses sur la grille correspondante.
   En cas d'inversion de grilles, aucune nouvelle grille-réponses ne sera distribuée.
   Le candidat qui souhaiterait modifier ses réponses à une question, devra reporter toutes ses réponses à la question sur la 2ème ligne prévue à cet effet.

8. L'utilisation du « blanco » est fortement déconseillée. Le candidat prend l'entière responsabilité de son utilisation. Dans tous les cas, aucun blanco ne lui sera prêté.

9. Il est interdit de prendre connaissance du sujet avant le signal donné par le responsable de salle.

10. **L'accès à salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard**.

11. Conformément au principe d'anonymat et sous peine de nullité, les feuilles rendues devront, hormis l'en-tête détachable, ne comporter aucun signe distinctif, signature, etc.

12. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter leur place pendant l'épreuve (sauf avis médical présenté à un responsable avant le début de l'épreuve).

13. Il est interdit de quitter la salle avant la fin de l'épreuve.

14. Les candidats cessent d'écrire à l'instant précis de la fin de l'épreuve annoncée par le responsable de salle, et se lèvent.
    Les candidats restent à leur place pendant l'émargement et le ramassage de l'intégralité des grilles-réponses. Ils émargent et se rassoient une fois leurs grilles ramassées. Ils ne sortent que sur ordre du responsable de salle.

15. **En cas de fraude, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal. La commission disciplinaire de l'Université de CAEN statuera ultérieurement sur une éventuelle sanction.**

UNIVERSITÉ DE CAEN · NORMANDIE

UFR SANTE - ORTHOPHONIE

DEROULEMENT DES EPREUVES

Dès que le responsable de salle annonce le début de la distribution, les portes sont définitivement fermées et plus aucun étudiant n'est admis dans la salle.

- A l'annonce du Responsable de salle, les candidats se lèvent.
- Les grilles-réponses, les sujets et le brouillon sont distribués par les surveillants, rectos retournés contre la table.
- Le responsable de salle rappelle les consignes pendant la distribution.
- Une fois la distribution terminée, et à l'annonce du responsable de salle, les candidats s'assoient.
- Les candidats vérifient sur les grilles-réponses leur identité, le numéro de table et apposent leur signature.
- Les candidats commencent à composer.

PENDANT L'EPREUVE

- Le contrôle d'identité est effectué pendant l'épreuve.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter leur place pendant l'épreuve (sauf avis médical présenté à un responsable avant le début de l'épreuve).

FIN DE L'EPREUVE

- 5 minutes avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle annonce qu'il reste 5 minutes.
- Chaque étudiant vérifie que ses grilles-réponses sont bien signées.
- Dès que le r**esponsable** de salle annonce la fin de l'épreuve **tous les étudiants doivent immédiatement cesser d'écrire, poser leur stylo et se lever.**
- Les surveillants ramassent les grilles-réponses. Les candidats émargent, puis s'assoient une fois leurs grilles-réponses ramassées.

SORTIE DE LA SALLE D'EXAMEN

- Les étudiants ne peuvent sortir qu'une fois les opérations de contrôle des grilles-réponses terminées. Ils doivent attendre l'autorisation expresse du responsable de salle.

PLAN D'ACCÈS PARC DES EXPOSITIONS DE CAEN

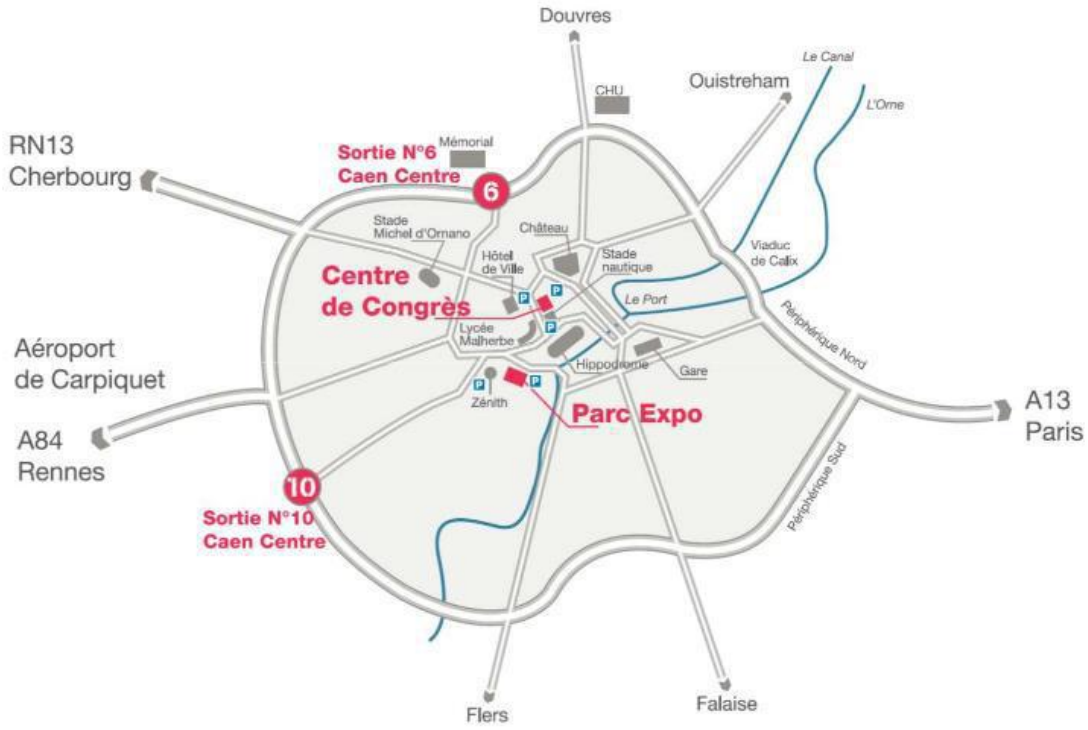

LE PARC DES EXPOSITIONS DE CAEN

Concours orthophonie